L'ajournement

A deux ou trois reprises, les comités des affaires des anciens combattants ont aussi recommandé la même disposition à la Chambre. En fait, je crois que l'Orateur suppléant, qui occupe maintenant le fauteuil, faisait partie du comité des affaires des anciens combattants à moment-là. Il est absolument insensé que l'on refuse ou accorde une pension à cette limite de 48 p. 100, ce qui veut dire que la veuve d'un ancien combattant dont le degré d'invalidité est de 48 p. 100 reçoit une pension complète alors que celle d'un ancien combattant qui n'a que 47 p. 100 d'invalidité ne reçoit rien du tout à la mort de son mari.

• (2205)

Je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants est du même avis que nous tous pour ce qui est de cette question. Ses déclarations à la presse avant la reprise du Parlement semblent le confirmer puisqu'il a dit qu'il envisage de présenter un projet de loi semblable à celui qu'avait proposé l'honorable député de Victoria (M. McKinnon) au mois de décembre dernier. Je ne demande pas au ministre de nous donner des renseignements détaillés sur ce que contiendra le projet de loi; ce serait contraire à nos règles. Mais il peut certainement nous dire, comme il l'a dit à la presse avant l'ouverture de la session, qu'il déposera un projet de loi prévoyant le versement de pensions à ces veuves.

Dans ma question supplémentaire, l'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il comptait étudier quelques autres questions telles que la révision tant attendue de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Il faudrait également songer à rajuster les montants payables en vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Des renseignements détaillés ont été envoyés au ministre à ce sujet.

Je suis prêt à dire que nous avons beaucoup fait progresser les lois touchant les anciens combattants depuis huit ou dix ans, mais quelques questions n'ont pas encore été réglées. La plus importante, je crois que les anciens combattants du pays en conviendront, est la nécessité de protéger la situation des veuves d'anciens combattants invalides. Le ministre, que je suis content de voir ici à cette heure tardive, pourra, je l'espère, nous faire une déclaration positive à cet égard.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa question qui me donne l'occasion de parler des pensions aux veuves d'anciens combattants qui recevaient des pensions pour une invalidité évalué à moins de 48 p. 100 et de renseigner les députés quant à la révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Comme les honorables députés le savent, l'ancien gouvernement avait déposé à la Chambre un projet de loi proposant des modifications à la Loi sur les pensions pour permettre aux veuves de toucher des prestations advenant la mort d'un ancien combattant dont le degré d'invalidité était évalué à moins de 48 p. 100. J'ai l'intention de présenter à mes collègues du cabinet un projet qui permettrait le versement de prestations à des veuves de pensionnés invalides qui n'y sont pas admissibles actuellement. Nous examinerons soigneusement les dispositions du bill C-28 pour voir s'il y a lieu de les améliorer.

La révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants a pour principal objectif d'assurer le maintien des allocations versées en reconnaissance des services rendus à la patrie durant la guerre. En vertu de ce critère, le ministère a élaboré de nombreuses propositions et je suis heureux de vous informer que la refonte législative a donné lieu à des recommandations très importantes visant à améliorer le sort des anciens combattants et de leurs personnes à charge. En outre, de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mon ministère a entrepris une étude permanente afin d'harmoniser davantage les dispositions administratives de la politique de sécurité du revenu et de recenser les possibilités de simplifier celles du programme des Anciens combattants, deux aspects majeurs de la refonte législative.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous ne pourrons jamais indemniser entièrement les Canadiens qui ont été victimes de la guerre, mais nous pouvons continuer à nous assurer que l'on reconnaît à part entière leur situation particulière et que leurs personnes à charge continueront à recevoir l'aide dont elles ont besoin pour se procurer le strict nécessaire et vivre dans la dignité. Je sais que tous les députés de la Chambre partagent cette opinion.

Bien que je sois impatient de présenter le plus tôt possible un bill tendant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants, il faut que les changements projetés soient étudiés en relation avec d'autres initiatives sociales. Toutefois, dans les mois à venir, j'espère pouvoir faire une déclaration définitive à ce sujet.

• (2210)

L'ÉNERGIE—LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler ce soir de la question des exportations de gaz naturel et de la construction préalable du gazoduc de l'Alaska. Mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 17 avril dernier à la Chambre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais ouvrir une parenthèse pour dire qu'en écoutant ce soir ce mini-budget surprise à la Chambre, j'ai remarqué que le ministre a dit que les contribuables canadiens avaient subi ces derniers temps une augmentation de 1.5 milliard de dollars au titre du programme de compensation du prix du pétrole importé. Cela m'a fait remonter à l'époque de Joe Greene, qui fut ministre de l'énergie dans un gouvernement libéral, et qui disait: «Nous avons de l'énergie pour des siècles au Canada». C'est alors qu'il donna l'autorisation d'exporter le pétrole. Aujourd'hui, nous payons pour cette erreur, car nous n'avons pas de pétrole pour des siècles à venir. Nous avons une pénurie de pétrole, et je n'arrive pas à comprendre qu'un pays comme le Canada puisse faire deux fois la même erreur.

Je crois que nous sommes sur le point de commettre la même erreur une deuxième fois pour ce qui est des exportations de gaz naturel parce qu'on exerce actuellement beaucoup plus de pressions sur ce gouvernement pour qu'il ouvre les écluses et exporte encore plus de gaz naturel canadien, le bon gaz, le gaz peu cher, qui est maintenant disponible aux États-Unis; par la suite, il nous faudra faire face au problème soulevé par un produit plus cher, tel que le pétrole.